

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Transports

Décision DSNA/D n°200098 en date du 31 décembre 2020 modifiant la décision DSNA/D n°190146 du 10 juillet 2019 portant organisation de la direction des opérations de la direction des services de la navigation aérienne modifiée

NOR : TRAA2102972S
(*Texte non paru au Journal Officiel*)

Le Directeur des services de la navigation aérienne ;

Vu le décret n°2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2017 modifié portant organisation de la direction des services de la navigation aérienne (direction générale de l'aviation civile, direction des services de la navigation aérienne) ;

Vu la décision DSNA/D n°190146 du 10 juillet 2019 modifiée portant organisation de la direction des opérations de la direction des services de la navigation aérienne ;

Vu l'avis du comité technique placé auprès du directeur des services de la navigation aérienne en date du 22 juin 2020,

Article 1^{er} :

L'article 2 de la décision du 10 juillet 2019 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

« L'échelon central de la direction des opérations comprend :

- la structure de direction constituée du directeur, d'un adjoint « opérationnel », d'un adjoint «ressources », du chef des services de la navigation aérienne Région Parisienne (SNA-RP) adjoint au directeur ;
- le domaine « sécurité et performance » ;
- le domaine « espace » ;
- le domaine « systèmes, infrastructures et programmation technique » ;
- le département « administration ».

Article 2 :

Dans l'article 3 de la décision susvisée modifiée, le terme « département » est remplacé par le terme « domaine ».

Article 3 :

L'article 5 de la décision susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

« Le domaine « systèmes, infrastructures et programmation technique » (DO/3) est composé de quatre pôles : le pôle air traffic management (ATM), le pôle communication navigation surveillance (CNS), le pôle transverse, et le pôle cyber.

a) Le pôle ATM est chargé de :

- définir et suivre les systèmes et les méthodes de travail associées, liés à la gestion du trafic aérien (ATM) pour le domaine en route et le domaine approche et aérodromes, à l'exception des systèmes liés à la gestion des flux de trafic aérien et des outils propres aux entités qualité de service ;
- coordonner le déploiement, hors matériel, de ces systèmes.

b) Le pôle CNS est chargé de :

- définir et suivre les moyens et les méthodes de travail associées, liés aux services communication sol/sol et air/sol, navigation, surveillance et les fonctions supports nécessaires au domaine en route et au domaine approche et aérodromes ;
- coordonner le déploiement de ces matériels.

c) Le pôle Transverse est chargé de :

- participer à la planification technique et à la programmation budgétaire des équipements, systèmes et infrastructures de la navigation aérienne. A ce titre, il coordonne les besoins exprimés par les centres opérationnels ;
- coordonner et suivre le déploiement et l'installation des infrastructures de la navigation aérienne ;
- définir et suivre les systèmes de supervision technique et coordonner le déploiement de ces matériels ;
- assurer, en outre, un certain nombre de fonctions support au profit de l'échelon central, dont la mise en œuvre et maintenance de la bureautique et la mise en œuvre et maintenance des moyens techniques.

d) le pôle cyber est chargé de :

- coordonner la mise en œuvre de la PSSI au sein de la DO, de participer avec la DTI et MSQS aux travaux de définition ou d'évolution de la PSSI de la DGAC et assurer une veille des activités et de l'organisation en matière de SSI dans les centres opérationnels de la navigation aérienne européens ou extra-européens. Il pilote, pour la DGAC, le fonctionnement du security opération center (SOC). »

Article 4 :

Le directeur des opérations est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 31 décembre 2020,

Le directeur des services de la navigation aérienne

M. GEORGES